

## DIVISION DES EXAMENS ET CONCOURS

DIEC/09-448-1223 du 26/01/2009

### DIPLOME NATIONAL DU BREVET - SESSION 2009 - METROPOLE

Destinataires : Tous destinataires

Affaire suivie par : M. MACREZ - Tel : 04 42 91 71 73 - Mme CAZES - Tel : 04 42 91 71 74 - Fax : 04 42 38 73 45

#### Le recteur de l'Académie d'Aix-Marseille

**Vu** le décret n° 87.32 du 23 janvier 1987 modifié et l'arrêté du 18 août 1999 modifié relatifs au Diplôme National du Brevet

**Vu** la note de service n°2000-229 du 15 décembre 2000 relative aux modalités d'attribution du Diplôme National du Brevet

#### ARRETE

Article 1er : Les épreuves écrites du Diplôme National du Brevet se dérouleront dans les centres de l'académie d'Aix-Marseille selon le calendrier figurant en annexe du présent arrêté au titre de la session 2009.

Article 2 : Les Inspecteurs d'Académie, Directeurs des Services Départementaux de l'Education Nationale des départements des Alpes-de-Haute-Provence, des Hautes-Alpes, des Bouches-du-Rhône, de Vaucluse sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

*Signataire : Jean-Paul de GAUDEMAR, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des Universités*

## ANNEXE 1

### DIPLOME NATIONAL DU BREVET Session 2009

#### Calendrier des épreuves pour l'académie d'Aix-Marseille

#### **Mardi 30 juin 2009**

Epreuves communes à l'ensemble des candidats

- 09h00 – 10h30 Français 1 ère partie
- 10h45 – 12h15 Français 2<sup>ème</sup> partie
- 14h30 – 16h30 Histoire – Géographie et Education Civique

#### **Mercredi 1<sup>er</sup> juillet 2009**

Epreuve commune à l'ensemble des candidats

- 09h00 – 11h00 Mathématiques

Epreuves réservées aux candidats individuels

- 11h15 – 11h45 Education musicale (série collège)
- 11h15 – 12h45 Arts plastiques
- 11h15 – 12h45 Education socio-culturelle (Enseignement Agricole)
  
- 14h00 – 16h30 Langue Vivante Etrangère section internationale
  
- 14h30 – 16h00 Langue Vivante Etrangère
- 16h15 – 17h00 Sciences de la Vie et de la Terre
- 16h15 – 17h15 E.F.S. ou Vie Sociale Professionnelle  
(séries technologique et professionnelle)
- 17h30 – 18h15 Sciences Physiques ou Physique - Chimie